



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Sarthe, Jeudi 10 juin

### Le Département agit pour les personnes sourdes et malentendantes

Afin de permettre aux personnes sourdes & malentendantes d'échanger avec les services départementaux, de l'appel téléphonique à l'échange en face à face, le Conseil départemental s'est doté d'une solution innovante pour améliorer l'accessibilité de ses services. Depuis le 10 juin, l'application ACCEO est développée progressivement sur les différents sites du Conseil départemental, facilitant ainsi l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux services départementaux.

La surdité en France représente 6,6 millions de personnes dont 1,3% communiquent en Langue des Signes Française et 98,7% s'expriment oralement. Acceo est une application gratuite permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'échanger par téléphone ou sur place avec tous les établissements souscripteurs à la solution. L'application est téléchargeable par les personnes sourdes ou malentendantes et est disponible sur ordinateur, tablette ou smartphone

Le Conseil départemental de la Sarthe, par le déploiement de cette solution innovante, accroît l'accessibilité de tous ses services accueillant du public et réaffirme son engagement quotidien auprès des personnes en situation de handicap.

#### Comment ça marche ?

Avec l'application Acceo, les personnes sourdes ou malentendantes accèdent à distance et en temps réel à une plateforme d'opérateurs spécialisés. Ce service est disponible de 3 manières différentes :

- > sarthe.fr (en cliquant sur le picto « Oreille »)
- > www.acceo-fr.fr avec une recherche par logo et secteur d'activité
- > L'application Acceo : avec une recherche par logo, par carte et par liste

>>> Pour en savoir + : <https://vimeo.com/558961929>

Les services proposés :

#### - La transcription Instantanée de la paroles (TIP)

La personne sourde oralisée parle directement à son interlocuteur (et non par tchat). En retour, les propos de celui-ci sont écrits instantanément sur son écran par un opérateur Acceo.

#### - La visio-interprétation en Langue des Signes Française (LSF)

L'opérateur, en temps réel, traduit oralement ce que signe la personne sourde et en retour, il signe les propos de l'interlocuteur entendant.

#### - Le visio-codage en Langue française parlée Complétée (LfPC)

La personne sourde parle directement à son interlocuteur (et non par tchat). En retour, les propos de celui-ci sont codés instantanément sur son écran par un opérateur Acceo.

ACCEO propose un accès en libre-service ou sur réservation à ses plateformes de service en ligne du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.